**Vos obligations**

Ce document est à imprimer, ainsi que la convocation.

Bonjour cher(ère) (ami(e) pêcheur (se),

Pour participer au cours de pêche, vous êtes tenus(es) à ces obligations.

1.   Etre en possession de la brochure adaptée au cours à commander à Berne Tél. 031 330 28 01 (bureau) Brochure \*Brevet Suisse du Pêcheur Sportif \*

2.     Elle coûte frs 63.- (envoi compris) avec un bulletin de versement.

2a.Pour les personnes de la même famille, une carte familiale à frs 40.- p.p. supplémentaire peut être demandée au lieu d’acheter une 2ème brochure, donc les membres d’une même famille peuvent travailler ensemble sur 1 document (économie frs 23.- par personne)

3.     A sa réception, vous l’étudiez et, en regard des petits poissons bleus qui se trouvent dans la marge, seront tirées les questions pour le test final.

4.   Dès le 01 janvier 2015, ce test final comprendra 50 questions (20 % tolérance), donc 40 réponses justes = test réussi.

5.    Env. 2 semaines après le cours, vous recevrez l’attestation de compétence qui vous permettra d’acheter en Préfecture de district tous permis désirés.

6.     Si vous ne l’avez pas fait, envoyez-moi vos coordonnées complètes, ainsi que votre date de naissance exacte.

7.     Ce n’est qu’à ce moment-là que votre inscription devient définitive.

8.     Vous trouvez toutes les informations nécessaires sur Internet.

9. Internet [www.anglerausbildung.ch/fr/manuels-et-formation](http://www.anglerausbildung.ch/fr/manuels-et-formation). (5 thèmes) Vous pouvez prendre connaissance des questionnaires prévus (au total 150). QCM à répondre pour venir au cours (seront revues le même soir)

Belle étude et à bientôt au cours qui, depuis le 01.01.2015 durera 5 heures.

Le montant attribué aux instructeurs est resté identique pour les jeunes de moins de 16 ans > **Frs 25.-**

Pour les plus de 16 ans, ce montant a été adapté à **frs 35.-,** eu égard au temps supplémentaire. (5 heures au lieu de 4 heures)

Je reste à disposition pour d’éventuels renseignements supplémentaires.

**Terrapon Joël, correspondance, convocateur et moniteur de pêche**

Imp. des Prairies 2

1774 Cousset

Tél. 026 660 53 70 (repas)

Natel 079 697 47 94 (repas)

Mail: [terrapon.joel@bluewin.ch](mailto:terrapon.joel@bluewin.ch)

**Chers amis pêcheurs,**

**Au nom de la Fédération Fribourgeoise des Sociétés de Pêche ( FFSP), je vous transmets le rapport de la formation obligatoire pour les pêcheurs qui ne remplissent pas les conditions**

**2004 / 2008 en ce qui concerne les cours sur les connaissances requises pour obtenir l’attestation SANA. ( Attention pour les années à venir !!!! )**

**Ces cours sont obligatoires depuis le 01 janvier 2009 en vertu de l’article 5 a. de l’ OLFP ( Ordonnance de la Loi Fédérale sur la Pêche ).**

**J’ai depuis quelques années déjà émis le voeu que ces cours précités devraient s’intituler \* Cours de sensibilisation sur la pêche \*, mais le Centre de Compétence sur la Pêche à Berne a fait sourde oreille à mes désirs.**

**C’eût été plus logique, puisque nous dispensons ces cours uniquement dans ce but.**

**Tous mes collègues moniteurs, MM. Loosli Thomas, Zbinden Michel et moi-même pour les francophones et MM. Clément Hans-Peter, Affentranger Herbert et Neuhaus René pour les germanophones, nous nous investissons également dans ce but. Tous ces moniteurs font partie intégrante des sociétés de pêche de la FFSP.**

**Je leur adresse un tout grand merci pour leur fructueuse collaboration.**

**Nouveautés depuis le 01 janvier 2015**

**Seul le Brevet Suisse du Pêcheur Sportif est disponible dans notre Canton et en Suisse en règle générale. Les questionnaires ont été reformulés et le temps d’instruction est de cinq (5) heures au minimum selon la loi.**

**150 questions tirées selon la brochure sont à étudier et 50 d’entre elles sont prévues pour le test final. Une tolérance d’erreurs est acceptée à 20 % soit 40 réponses justes et c’est OK.**

**Pour les nouveaux titulaires d’attestation de compétence SANA, une carte récente a été rééditée, mais a la même valeur que la précédente, elle est valable dans toute la Suisse pour l’achat de permis de pêche.**

**A ce jour et depuis 2009, près de 2500 pêcheurs ont été formés dans notre Canton. C’est super !**

**Une nouvelle officieuse nous est parvenue du Service suisse de Compétence sur la pêche (SKF) que certainement dans les prochaines années, tous les pêcheurs devront être en possession de l’attestation SaNa.**

**Cela va certainement faire grincer les dents de quelques récalcitrants.**

**Comme chaque année, les participants aux cours de pêche sont invités à faire partie d’une des sociétés ou Club affiliés à la FFSP et il leur est expliqué tous les avantages y relatifs.**

**Autres informations de part de M. Philipp Sicher,**

En octobre 2016,**M. Sicher a suivi avec intérêt un cours dispensé par les moniteurs francophones fribourgeois. Il a relevé que seule la Suisse interdisait le \* No Kill \* et a annoncé en complément que la Bavière et le Bad Wurtenberg le faisait également. Donc , nous voilà informés.**

**Cours de formation continue pour moniteurs : Un cours de formation continue qui dure une journée a eu lieu en octobre 2017 et le prochain se dispensera dans une année , voire 18 mois.**

**A ma connaissance, au moment où je rédige ce rapport, il y aura un cours pour moniteurs en mars/avril 2017 et les sociétés qui désirent former un ou plusieurs de leurs membres doivent s’y intéresser en temps voulu. ( Site Internet >** [**www.formation-pecheurs.ch**](http://www.formation-pecheurs.ch/) **) Ce cours pour moniteurs est prévu sur 2 samedis**

**En ce qui concerne les cours de pêche à l’électricité, seuls les candidats germanophones s’y sont intéressés et ils étaient au nombre de 17 en octobre 2016. C’est le collègue Hans-Peter Clément qui en a pris les inscriptions et la responsabilité de les inscrire.**

**Pour les candidats francophones, aucune inscription en 2016. De ce fait, il faut en déduire que les sociétés ont déjà des pêcheurs formés et en suffisance.**

**Je relève également que seules 2 sociétés se sont excusées. La société de la Broye fribourgeoise, par M. Claude Catillaz ( suffisamment de membres formés) et la Société la Grelottière par M. Stephan Rapenne qui m’a annoncé qu’il n’en avait pas la nécessité, par le fait que cette société pêche le lac seulement. Merci à ces deux présidents pour leur politesse.**

**Excellents moments de plaisir au bord de l’eau et cordiales salutations à toutes et tous.**

**Pour la formation FFSP**

**Le responsable > Joël Terrapon**